

REER collectifs : L'avantage supplémentaire

Régimes collectifs Mackenzie

Économies d'impôt instantanées

Même si obtenir un remboursement d'impôt peut procurer une certaine satisfaction, il n'en demeure pas moins que vous avez consenti un prêt sans intérêt au gouvernement. Avec un REER collectif, les cotisations sont versées avant l'impôt au moyen de retenues salariales, de sorte que le montant de l'impôt retenu par votre employeur est calculé après le versement de votre cotisation à un REER collectif. Il en résulte une économie d'impôt instantanée (voir l'exemple ci-dessous). Autrement dit, vous ne paierez pas trop d'impôts au cours de l'année et n'attendrez pas un remboursement.

Un REER collectif réduit l'impôt retenu à la source et vous donne cet argent sous forme de paie nette supplémentaire que vous pouvez dépenser ou épargner comme bon vous semble.

Exemple : Adam a un revenu de 4 000 \$ par mois. Il est résident de l'Ontario et verse une cotisation mensuelle de 300 \$ à son REER collectif. Comme cette cotisation est versée avant déduction de l'impôt, il évite de payer 60,15 \$ d'impôt par mois.

Cela signifie que son argent est investi pour lui tout au long de l'année, au lieu d'être prêté sans intérêt au gouvernement. (Les économies réalisées varient en fonction du revenu et du taux d'imposition.)

	Aucun REER collectif	REER collectif
Revenu mensuel	4 000 \$	4 000 \$
Cotisations de 300 \$ dans un REER collectif	0 \$	300 \$
Revenu imposable	4 000 \$	3 700 \$
Impôt à payer (à un taux de 20,05 %)*	802 \$	741,85 \$
Revenu après impôt	3 198 \$	2 958,15 \$
Cotisation à un REER individuel	300 \$	0 \$
Total de la paie net et des cotisations au REER collectif	3 198 \$	3 258,15 \$
Économies d'impôt instantanées	0	60,15 \$
Économies d'impôt instantanées cumulées pour l'année	0	721,80 \$

Principes de base des REER collectifs

Un REER collectif est un ensemble de REER individuels dans lequel l'employeur organise vos cotisations au moyen de retenues salariales régulières avant impôt. Une fois que vous avez rempli le formulaire de demande et décidé du montant de votre cotisation, votre employeur déduit ce montant de votre salaire en dollars avant impôt, comme le permet l'Agence du revenu du Canada (ARC), et le transmet à Placements Mackenzie où votre compte est détenu. Votre cotisation est ensuite déposée dans votre REER et investie selon vos instructions, après une consultation avec un(e) conseiller(ère) financier(ère).

Avantages du REER collectif :

En plus des économies d'impôt instantanées, le REER collectif offre les avantages suivants :

- Les retenues salariales offrent une commodité sans égal – il s'agit de la façon la plus simple d'épargner.
- Le fait de cotiser plus tôt maximise la valeur de votre épargne en la mettant à l'abri de l'impôt plus longtemps que dans le cas des cotisations forfaitaires de fin d'année.
- La méthode des achats périodiques par sommes fixes, en versant de plus petites cotisations de façon régulière.
- Il n'est pas nécessaire d'emprunter de l'argent pour cotiser à un REER, ce qui permet d'économiser des frais d'intérêt.
- Il est plus facile d'atteindre son plafond REER qu'avec une seule cotisation forfaitaire à la fin du mois de février.
- Il permet d'éviter la ruée de dernière minute vers les REER à la fin du mois de février.

Conseillères et conseillers financiers indépendants et Placements Mackenzie – Un partenariat qui a fait ses preuves

La conseillère ou le conseiller financier de votre régime s'efforcera de mettre l'accent sur l'importance de bâtir une indépendance financière par le biais d'une épargne rigoureuse et de placements judicieux. Grâce au soutien administratif de Placements Mackenzie, la conseillère ou le conseiller financier indépendant de votre régime peut se concentrer sur la planification de la retraite individuelle et les conseils en matière de placement dont la plupart des gens ont besoin pour mettre sur pied et maintenir un programme d'épargne prudent et diversifié à long terme.

Combiner la planification de la retraite et les conseils en matière de placement de votre conseillère ou conseiller financier avec la gestion de placement respectée et les services administratifs spécialisés de Placements Mackenzie constitue un partenariat éprouvé qui permet aux deux parties de se concentrer sur leurs domaines d'expertise. Nous croyons qu'il s'agit d'un avantage stratégique qui nous permet de mieux répondre à vos besoins dans un avenir prévisible.

Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au 1-800-665-0513 ou écrire à groupadmin@mackenzieinvestments.com

Placements Mackenzie offre des fonds communs comme option dans le cadre d'un REER collectif. Vous devez payer des frais de gestion et d'autres frais pour investir dans des fonds communs de placement et vous pourriez payer des commissions de vente à votre conseiller ou conseillère. Veuillez lire le prospectus d'un fonds et consulter votre conseiller ou conseillère avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.